

Image not found or type unknown



deduction fiscale des honoraires agence pour acquisition

Par **zouzounette**, le **07/03/2013** à **20:35**

bonjour

j'aimerais savoir si quelqu'un peut me renseigner

nous avons acheté un appartement par le biais d'une agence immobilière dans le but de le louer à l'année

peut-on déduire des revenus fonciers le montant des honoraires d'acquisition payés à l'agence immobilière

pour les frais notariés je pense que non mais pour l'agence j'ai un doute

merci par avance de vos réponses